Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260526-2026_031-DE

République Française **Commune de Parcé**

Département d'Ille et Vilaine **35210**

L'an deux mille-vingt-six, le 26 mai à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 21 mai 2026 qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent LEGENDRE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **15**
Nombre de conseillers municipaux votants **: 15**

Etaient présents :
LEGENDRE Laurent - BOURSERIE Evelyne - SADOT Jackie - LEFEUVRE Isabelle - BOUFFORT Patrick - ALEXANDRE Martine - GONTRAN Pascal – LEGEAI Jérôme – RONDIN David – BRAUD Maryline – DODARD Laëtitia - COURTEMANCHE Thomas - GUILLEUX Nicolas – HENRY Béatrice - DELAUNAY Marie.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avec procuration de pouvoir :

Etaient absents sans procuration de pouvoir :

Date de la convocation : 21/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026

A été nommée secrétaire de séance : Mme LEFEUVRE Isabelle.

Délibération n°2026-031

Objet : **Fonds de concours 2026 : demande de subvention.**

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet **« Aménagement de la rue du Stade»** ;

Sur proposition du Maire, la commune sollicite une subvention au titre du Fonds de Concours 2026 pour un montant de **14 410,00 €**, pour financer les travaux « Aménagement de la rue du stade».

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 14 410,00 € au titre du Fonds de Concours pour l'année 2026 dans le cadre des travaux « Aménagement de la rue du stade».

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213502149-20260526-2026_031-DE

Article 2 : de préciser le plan de financement du projet **« Aménagement d[illegible]e du stade».**

Opération	Montant dépenses HT	Financement	Montant recettes HT
Travaux	70 521,80 €	Fougères Agglo FDC 2026	14 410,00 €
		Autofinancement	56 111,80 €
Total Dépenses	**70 521,80 €**	**TOTAL recettes**	**70 521,80 €**

Article 3 : le Maire, ou l'Adjoint Délégué, et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent LEGENDRE

MAIRIE DE PARCE 35210
Le Maire
Laurent LEGENDRE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.